

Concept de protection « Covid-19 »

Pour les personnes qui fournissent des cours pour les chiens et leurs maîtres ainsi que pour l'entraînement sportif avec des chiens dans les clubs

Auteur : VKAS/ACFS Association Cynologie Formation Suisse
Société suisse de cynologie, SKG

Champ d'application Externe, national
Dernière version V03.02 RR/AR
Date d'émission 2.5.2020
Complété par les notes BLV

Concept de protection pour les personnes qui fournissent des cours pour les chiens et pour l'entraînement sportif avec des chiens concernant le COVID 19


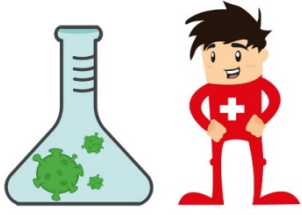
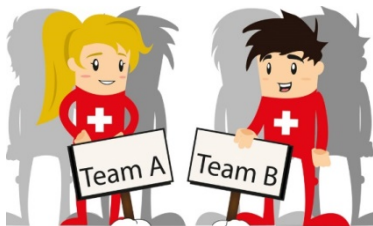

Objectif et finalité du document

Le présent concept montre aux prestataires des lignes directrices pour l'exercice de leurs activités. L'application de ces lignes directrices vise à contribuer, à prévenir, ou à contenir la propagation du virus corona et à assurer la protection de la santé des employés et des clients ainsi que des personnes particulièrement exposées. Le concept de protection développé par le groupe de travail OFSP / SECO a été adapté par le VKAS aux besoins des prestataires de cours canins et complété par la SKG pour l'entraînement sportif.

Le concept de protection est expliqué aux employés. Les employés particulièrement vulnérables sont informés de leurs droits et des mesures de protection dans l'entreprise.

Le principe STOP illustre la succession des mesures de protection à prendre

Version : 30 April 2020 BAG/SECO

S	S pour substitution ; condition sine qua non concernant le COVID-19 : une distance suffisante (p. ex. télétravail).	
T	T pour mesures techniques (p. ex. parois en plastique transparent, postes de travail séparés).	
O	O pour mesures organisationnelles (p. ex. équipes séparées, modification du roulement des équipes).	
P	P pour mesures de protection individuelle (p. ex. masque d'hygiène (masques chirurgicaux / masques OP)).	

1. HYGIÈNE DES MAINS

- Pour la désinfection des mains, les distributeurs de désinfectant doivent être placés dans des endroits appropriés. - -
- Toutes les personnes se nettoient régulièrement les mains.
- Les salutations se font sans poignée de main.
- Les participants ne touchent pas un chien étranger.
- Après chaque séance d'exercice, le responsable se nettoie les mains.

2A. GARDER LA DISTANCE

- Le responsable organise les exercices de manière que la distance de 2 m puisse être respectée.
- Toutes les personnes présentes doivent maintenir une distance de 2 m sur l'ensemble du site.

2B Travail lorsque la distance doit être de moins de deux mètres

- En cas de problème, le responsable de la formation est autorisé à descendre en dessous de 2 m pendant une courte période.

3. NETTOYAGE

- Après chaque leçon pratique, les poignées de porte, etc. sont désinfectées.
- Les gants jetables et les chiffons de nettoyage doivent être jetés quotidiennement.

4. PERSONNES PARTICULIEREMENT VULNERABLES

- L'instructeur peut se protéger avec un masque facial et/ou une visière.

5. MALADE DU COVID-19 SUR LE LIEU DU TRAVAIL

- Les personnes présentant des symptômes de maladie ne sont pas autorisées à entrer sur le terrain et ne sont pas autorisées à participer aux leçons.
- Les animaux des ménages COVID ne sont pas autorisés à entrer dans le terrain et ne sont pas autorisés à participer aux leçons.

6. SITUATIONS PROFESSIONNELLES SPECIFIQUES

- Les participants peuvent se protéger à l'aide de masques faciaux ou de visières. (Approvisionnement par les participants).
- Chaque participant utilise ses propres objets de motivation et autres ustensiles.

7. INFORMATION

- Tous les participants pourront consulter à l'avance le concept de protection sur notre site canidos.ch
- Le concept de protection actuel sera également affiché à l'entrée de la zone d'entraînement.

8. GESTION

- Avant le début de l'exercice, l'instructeur explique les points fixes de ce concept.
- Le Prestataire tient une liste des participants avec le nom, l'adresse et le numéro de téléphone pour chaque heure d'exercice.

9. AUTRES MESURES DE PROTECTION

- Pour les cours d'éducation/socialisation, le nombre de participants doit être adapté aux conditions du terrain
- Pour les cours d'éducation/socialisation qui se déroulent dans un espace public, le nombre maximum de 5 personnes doit être respecté
- Lors des entraînements sportifs, le nombre de personnes présentes ne doit pas dépasser 5. (4 équipes homme-chien et 1 formateur)
- La distance de 2 m doit également être respectée lors du trajet pour se rendre à la leçon pratique et en revenir.
- 1 seul participant par chien, si vous ne pouvez pas venir seul, l'accompagnant devra attendre à l'extérieur du terrain en respectant les distances.
- Afin d'éviter les échanges à risque, venir avec le montant exact afin d'éviter l'échange d'argent.

CONCLUSION

Ce document a été créé sur la base d'une solution liée au métier : Oui Non

Ce document a été envoyé à tous les employés et participants et a été expliqué.

Ce document ne doit pas être soumise, mais il doit être présenté lors d'une inspection.

Prestataire de cours/école de chiens : CANIDOS Adresse : rue de Venengy 21, 1174 Montherod

Personne responsable : Laurence Meichtry Téléphone : 076.585.34.23 E-Mail : info@canidos.ch

Date :11.05.2020 Signature : L.Meichtry